

## Activité de participation publique

### Consultation écrite

#### Période

Du 14 au 20 mars 2024

#### Lieu

Formulaire en ligne

#### Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

---

### Projet

La Ville de Québec souhaite procéder à une révision des normes d'implantation de plusieurs zones du quartier de Lac-Saint-Charles afin de permettre aux citoyens d'aménager un garage détaché accessoire à un logement de plus grande dimension. Ce faisant, la Ville vient répondre à un besoin fréquemment exprimé par les citoyens du secteur.

Les zones concernées sont principalement situées le long de l'avenue du Lac-Saint-Charles. Pour en savoir plus sur le projet de règlement et pour connaître les zones concernées avec exactitude, consultez le sommaire décisionnel et la fiche de modifications réglementaires accessibles sous la section Documentation.

### Modifications réglementaires

Ce type de garage peut, sous certaines conditions, atteindre une superficie maximale de 90 m<sup>2</sup>. Les conditions d'implantation d'un garage détaché accessoire à un logement doivent respecter les normes suivantes :

- La projection au sol maximale du garage équivaut à 5 % de la superficie du lot, sans dépasser 90 m<sup>2</sup>;
- La hauteur maximale du garage est de 7 m;
- Le lot sur lequel le garage est construit doit avoir une superficie minimale de 1250 m<sup>2</sup>;
- Un bâtiment principal d'un ou deux logements est implanté sur le lot.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

**Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :**

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=679>

---

## **Participation**

**Conseiller municipal :**

- M. Steeve Verret, conseiller municipal du district de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile

**Personne-ressource :**

- M<sup>me</sup> Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

**Coordination de la rencontre :**

- M<sup>me</sup> Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

**Participation sur la page Web du projet :**

- 16 visiteurs ont fréquenté la page Web de la consultation écrite.
- 1 commentaire reçu.

**Invitation à la consultation écrite :**

Un avis public a été publié sur le site Web de la Ville de Québec.

---

## **Questions et commentaires des participants**

*(Le contenu des interventions a été conservé tel que reçu, afin de respecter le sens initial des opinions exprimées. Aucune correction n'a été apportée aux textes. Certaines données nominatives ont été retirées.)*

- **Commentaire 1 :** Bonjour, je suis en faveur de l'adoption de cette modification règlementaire. Cette modification permettra aux propriétaires de très grands terrains d'installer des bâtiments plus appropriés sans impact important sur le voisinage et la localisation des zones ciblées sont éloignées des rue principales. Merci.